

## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

*Remis en application de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L.520-1 du Code des assurances*

Monsieur Christophe LACROIX - HONORÉ GESTION PRIVÉE, Sarl au capital de 20 000 € enregistrée sous le n° SIREN 889 177 655 auprès du Tribunal de Commerce de RCS de Paris - Code NAF : 6622Z. Téléphone cabinet : 06 50 33 65 89

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Christophe LACROIX, responsable de traitement, leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées :

- Nos producteurs partenaires, nos partenaires informatiques

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : HONORÉ GESTION PRIVÉE - Service RGD, 133 boulevard Haussmann 75008 Paris ou par mail [christophe.lacroix@honoregestionprivee.com](mailto:christophe.lacroix@honoregestionprivee.com).

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

### STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

En application de la réglementation, votre conseiller souhaite porter à votre connaissance les éléments ci-après.

Le cabinet est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation 20007585. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS (<https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes.

### ACTIVITÉ DE CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF) (Activité régie par le Code monétaire et financier)

Conseiller en Investissements Financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers - CIF (Anacofi- CIF) sous le numéro d'enregistrement E009558, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

## INTERMÉDIATION EN ASSURANCES (IAS) (Activité régie par le Code des assurances)

Courtier catégorie B, le cabinet n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché. A votre demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons pourra vous être communiqué.

Dans le cadre de l'exercice de son activité d'intermédiation en assurance, la prestation est fournie selon une ou plusieurs modalités de conseil.

- Niveau 1 obligatoire : proposition d'un contrat cohérent (approprié) avec vos besoins et vos exigences, conseil approprié formalisé dans un "rapport de conseil approprié".
- Niveau 2 facultatif : recommandation d'un contrat qui correspond le mieux (adéquat) à vos besoins et vos exigences (service de recommandation personnalisée impliquant une analyse comparative et une restitution écrite motivée) formalisée au sein d'un "rapport de conseil et déclaration d'adéquation".

Le cabinet est adhérent de l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE.

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <https://acpr.banque-france.fr/>

## RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Le cabinet dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'Association ANACOFI- CIF d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes souscrites auprès de MMA - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans cedex 9 , numéro de police 150055952, numéro d'adhérent :232191 , couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'association ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Activités	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Conseil en Investissement Financier	Montant des garanties : 2 500 000 € par sinistre et par an - Franchise : 3 500 € par sinistre	NA*

\*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Activité	Responsabilité Civile Professionnelle	Garantie Financière
Intermédiation en Assurances	Montant des garanties : 3 000 000 € par sinistre et par an - Franchise : 5 000 € par sinistre	115 000 € par année d'assurance

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'association ANACOFI-Courtage, en cours d'agrément par l'ACPR.

## RELATIONS COMMERCIALES - LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

HONORÉ GESTION PRIVÉE 133 Boulevard Haussmann 75008 PARIS - Téléphone : 06 50 33 65 89 - [contact@honoregestionprivee.com](mailto:contact@honoregestionprivee.com) - Sarl au capital de 20 000 €, enregistré(e) sous le numéro 889 177 655 auprès du Tribunal de Commerce de RCS de Paris. Code NAF : 6622Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, intermédiaire d'assurance/réassurance,, sous le numéro 20007585 ( [www.orias.fr](http://www.orias.fr) ). Adhérent de l'association ANACOFI- CIF , 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris, sous le numéro E009558, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans cedex 9 - police d'assurance n° 150055952 - numéro d'adhérent 232191 . N° de TVA intracommunautaire FR94889177655.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

Etablissements promoteurs de produits avec lesquels il existe un lien capitalistique significatif :néant

La société entretient une relation de nature commerciale, financière ou économique significative avec les établissements listés ci-dessous.

#### Pour l'activité de conseiller en investissement financiers

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
PAREF GESTION	Société de gestion	Intermédiaire/ distribution	Agrément N° GP-0800011	Commissions
PRIMONIAL REIM	Entreprise d'investissement	Intermédiaire/ distribution	Agrément N° GP-1100043	Commissions
IROKO	Société de gestion	Distribution	Agrément N° GP-2000014	Commissions

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
FONCIERE MAGELLAN	Société de gestion	Distribution	Agrément N° GP-14000048	Commissions
ENTREPRENEUR S INVEST	Société de gestion	Distribution	Agrément N° GP00014	Commissions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

#### Pour l'activité d'intermédiaire en assurance

Identité du ou des établissements avec lesquels votre conseiller entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale.

Nom	Activité	Type d'accord	Agrément	Rémunération
AGÉAS PATRIMOINE	Société de courtage et Agent lié du PSI Sicavonline	Convention de distribution	ORIAS N° 07028562	Commissions
VIE-PLUS - SURAVENIR	Entreprise d'Assurance	Protocole de courtage	Agrément N°5020067	Commissions
GÉNÉRALI PATRIMOINE	Entreprise d'Assurance	Convention de courtage	Agrément N°5020067	Commissions
NORTIA	Courtier d'assurance et agent lié	Convention de co-courtage	Agrément N°5020067 ORIAS N° 7 001 890	Commissions

Les noms des autres entreprises avec lesquelles la société a un accord commercial peuvent également être communiqués sur simple demande.

.

## MODE DE FACTURATION ET RÉMUNÉRATION DU PROFESSIONNEL

Si dans le cadre de notre mission nous devons vous prescrire des conseils en investissements financiers, ces conseils seraient fournis dans le respect de l'obligation d'œuvrer au mieux des intérêts du client, mais définis de manière "non-indépendante" au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non- indépendant, d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non- indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre, le conseiller évalue une gamme "Restreinte" d'instruments financiers ou services d'investissements émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Les incitations sont perçues dans les fourchettes suivantes pour les catégories de produits suivantes.

Catégories de produits	Nature de la rémunération (sur frais d'entrée, upfronts, frais de gestion, OPC etc...)	Fourchette de rémunération
ASSURANCE VIE - CAPITALISATION - RETRAITE	Frais de souscription	100% - incompressible producteur + spécifiques : commissions upfront
ASSURANCE VIE - CAPITALISATION - RETRAITE	Supports spécifiques	environ 80% des commissions des supports SCPI, EMTN
ASSURANCE VIE - CAPITALISATION - RETRAITE	Frais de gestion contrat et OPCVM	Entre 0.3 % et 1.5 % selon les supports + rétrocessions sur OPCVM entre 0% et 1,5%
SCPI	Frais de souscription	Entre 4 % et 5.5 %
FCP, FCPI, FCPR	Frais d'entrée	100% - incompressible producteur
FCP, FCPI, FCPR	Frais de gestion des fonds	Entre 1% et 1,20%
PARTS DE GROUPEMENT S FORESTIERS	Frais sur droits d'entrée	Commission sur frais d'entrée 100% des frais plafonnés à 5% maximum
PARTS DE GROUPEMENT S FORESTIERS	Frais de souscription	Commission de 5% HT sur le montant souscrit
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	Frais sur droits d'entrée	La commission sera détaillée avant toute souscription et précisée dans le rapport de mission et dans la déclaration d'adéquation

Les taux ci-dessus font l'objet d'une actualisation annuelle.

Au titre de notre accompagnement du client, nous vous adresserons une information plus précise ultérieurement au titre de la rémunération liée au produit que vous aurez spécifiquement sélectionné, notamment une fois que les supports auront été choisis.

Cette information vous sera donnée avant la souscription du produit concerné.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez à tout moment obtenir, sur simple demande auprès de votre conseiller, des informations plus précises sur les rémunérations qui nous sont versées par les producteurs de produits financiers qui vous ont été proposés.

Vous êtes informé que des honoraires ou des frais peuvent être demandés, de manière distincte pour des prestations particulières, en fonction du degré de complexité du dossier et de la charge de travail en découlant, ou lors de la mise en place d'abonnement proposé.

Une lettre de mission spécifique définira dans ce cas le mode et le niveau de rémunération ainsi que le niveau des frais et honoraires qui seront facturés, sur la base d'un taux horaire de 300 € HT

HONORÉ GESTION PRIVÉE 133 Boulevard Haussmann 75008 PARIS - Téléphone : 06 50 33 65 89 - contact@honoregestionprivee.com - Sarl au capital de 20 000 €, enregistré(e) sous le numéro 889 177 655 auprès du Tribunal de Commerce de RCS de Paris. Code NAF : 6622Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, intermédiaire d'assurance/réassurance, sous le numéro 20007585 ( www.orias.fr ). Adhérent de l'association ANACOFI- CIF , 92 Rue d'Amsterdam - 75009 Paris, sous le numéro E009558, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA - 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72100 Le Mans cedex 9 - police d'assurance n° 150055952 - numéro d'adhérent 232191 . N° de TVA intracommunautaire FR94889177655.

+ TVA à 20%.

## PRISE EN CHARGE DES ORDRES

Votre conseiller vous informe qu'il est autorisé à exercer une activité de réception- transmission d'ordres sur les seules parts ou actions d'OPC à la suite du conseil qu'il vous aura prodigué.

Les ordres portant sur les autres instruments financiers doivent être adressés directement à l'entité en charge de leur dépouillement ou exécution que vous indiquera votre conseiller.

Une convention relative à l'activité de réception-transmission d'ordres sur parts ou actions d'OPC sera mise en place avec votre conseiller.

## POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément à ses obligations réglementaires, votre conseiller a établi une procédure écrite de prévention, d'identification et de gestion des situations qui donne ou est susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou plusieurs clients.

La politique de prévention des conflits d'intérêts est communiquée gratuitement sur simple demande adressée au siège social de votre conseiller.

Aux termes de cette politique, votre conseiller est soumis à un ensemble de mesures internes destinées à prévenir les risques de conflits d'intérêts qui ont été cartographiés.

Lorsque les mesures mises en place ne suffisent pas à garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque d'atteinte aux intérêts du client sera évité, votre conseiller vous en informera préalablement de la réalisation de l'opération concernée.

## MODE DE COMMUNICATION

Sans préjudice de ce qui est prévu dans les différents documents contractuels entre vous et votre conseiller, vous pourrez communiquer avec ce dernier par :

- Écrit à l'adresse du siège social : HONORÉ GESTION PRIVÉE , 133 boulevard Haussmann 75008 Paris
- Mail à l'adresse suivante : [christophe.lacroix@honoregestionprivee.com](mailto:christophe.lacroix@honoregestionprivee.com)
- Téléphone : 06 50 33 65 89

Toute communication sera faite en français.

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous vous proposerons que les informations vous soient communiquées par le biais d'un support durable en mode papier, ou par courriel ou au moyen d'un site internet (les documents peuvent être téléchargés et consultés pendant un laps de temps).

Votre choix sera formalisé dans la lettre de mission.

## INFORMATIQUE ET LIBERTÉS (RGPD)

Dans le cadre de nos relations contractuelles, nous serons amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

A ce titre nous nous engageons à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont nous sommes responsables au regard du cadre légal et/ ou réglementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ ou réglementaires qui nous sont applicables en cette qualité, en particulier :

- (i) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;
- (ii) le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données ») à compter du 25 mai 2018 ;
- (iii) toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et enregistrées dans un système d'informations par Christophe LACROIX, en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut de délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Conformément à la loi « informatique et liberté », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilités aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement ou une limitation du traitement en contactant Christophe LACROIX à l'adresse mail suivante : [christophe.lacroix@honoregestionprivee.com](mailto:christophe.lacroix@honoregestionprivee.com) Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale, vous pouvez par voie téléphonique et gratuitement, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique en adressant un courrier à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6 rue Nicolas Siret 10000 Troyes.

**TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE (Article 325-23 du RGAMF et Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022)**

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes : vous devez vous adresser à votre conseiller par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Par courrier : Christophe LACROIX Gérant Honoré Gestion Privée, 133 boulevard Haussmann 75008 Paris, par téléphone : 06 50 33 65 89 ou par mail [contact@honoregestionprivee.com](mailto:contact@honoregestionprivee.com)

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même vous est apportée dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse.

**SAISIR UN MÉDIATEUR**

Si le traitement de la réclamation par votre conseiller ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez saisir un médiateur indépendant dans les conditions suivantes.

<b>Saisir un médiateur :</b>	
<p><b>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</b>            Médiateur de l'Anacofi            92 rue d'Amsterdam            75009 Paris</p> <p><b>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :</b>  <b>Pour les activités de CIF</b>            M. Rémi BOUCHEZ            Médiateur de l'AMF            Autorité des Marchés Financiers            17, place de la Bourse            75082 Paris cedex 02            Site internet :  <a href="https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation">https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation</a></p>	<p><b>Pour les activités d'assurance</b>            La Médiation de l'Assurance            TSA 50110            75441 PARIS CEDEX 09            Site internet :  <a href="https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur">https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur</a></p> <p><b>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières<sup>1</sup></b>            Médiation de la consommation - ANM Conso            25 Allée Rose Dieng Kuntz 75019 Paris  <a href="https://www.anm-conso.com/page-saisine.php">https://www.anm-conso.com/page-saisine.php</a></p>

En cas d'échec ou à défaut d'utiliser la voie de recours amiable le litige peut être porté devant les tribunaux compétents.

.

Rédigé en deux exemplaires dont un remis au Client à PARIS, le JJ/MM/AAAA

Signature du Client

Signature du Conseiller